

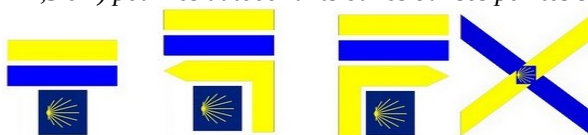
Balisage sur les chemins de St Jacques bretons

Le balisage décrit ci-dessous et adopté par l'Association bretonne des amis de St Jacques de Compostelle en décembre 2012, a été mis en service depuis progressivement dans les délégations départementales. En Loire-Atlantique, vous continuerez à marcher avec l'ancien balisage, utilisant l'orientation du logo de St Jacques.

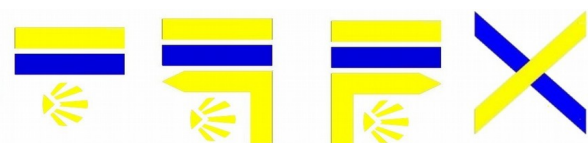
A – **Nouveau balisage** :

- Pour le **balisage sur Chemins de St Jacques non GR®**, en balises "jaune / bleu", les identifiants suivants sont utilisés :

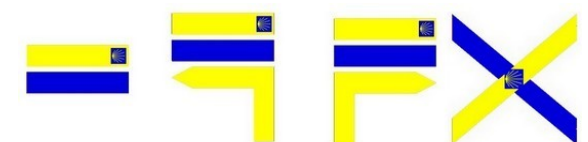
1 - Le logo jacquaire (de 4,5 cm x 4,5 cm) pour les autocollants ou les balises peintes sur support métallique ou lisse :



2 - Le logo jacquaire (dit "patte d'ours") (de 4,5 cm x 4,5 cm) au pochoir pour le balisage à la peinture sur arbres ou sur support rugueux



3 - Le petit logo jacquaire (de 1,5 cm x 1,5 cm) pour les autocollants ou les balises peintes sur support métallique ou lisse (plutôt en parcours urbain) :



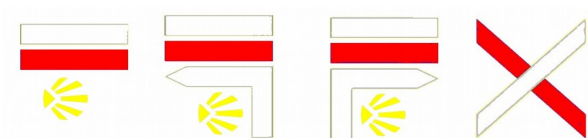
- Pour les **Chemins de St Jacques sur GR®**, l'identification jacquaire se fait des 2 manières suivantes :

(L'ajout du logo de St Jacques au balisage GR ou GRP est réalisé après avis et autorisation de chaque Comité départemental de la FFRandonnée.)

1 - avec le logo jacquaire (de 4,5 cm x 4,5 cm) autocollant quand le balisage GR®¹ a été réalisé par autocollant ou peint sur support métallique ou lisse :



2 - avec le logo jacquaire dit "patte d'ours" (de 4,5 cm x 4,5 cm) peint au pochoir quand le balisage GR® ou GRP® a été réalisé à la peinture sur arbres ou sur support rugueux :



B – **Ancien balisage** :

Ci-après le système de balisage conservé pour quelques temps encore dans le département de Loire-Atlantique :



¹ ou GRP® : dans ce cas les balises sont évidemment jaune et rouge. Le traitement du balisage est identique à celui qui est réalisé pour les GR®.